RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1988 B 03412
Numéro SIREN : 718 205 354
Nom ou dénomination : 1000 IMMO

Ce dépôt a été enregistré le 16/07/2019 sous le numéro de dépôt 11046

Liasse 18 IS RN

CERTIFIÉ CONFORME

DGFiP N° 2050-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN — ACTIF

Désignation de l'entreprise : SAS 1000 IMMO — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 8 AV DE LA RESISTANCE 93340 LE RAINCY — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 7 1 8 2 0 5 3 5 4 0 0 0 4 3 — Néant ☐ *

Exercice N clos le : 31 12 2017

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH	34 403	AI		34 403
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISÉ — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	263 934	AO	5 862	258 072
	Constructions	AP	923 959	AQ	715 759	208 210
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	19 320	AU	16 373	2 947
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	270 612	CV		270 612
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	1 800	BI		1 800
	TOTAL (II)	BJ	1 514 038	BK	737 994	776 044
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	192 225	BY		192 225
	Autres créances (3)	BZ	44 966	CA		44 966
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	497 395	CE		497 395
	Disponibilités	CF	239 214	CG		239 214
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	5 848	CI		5 848
	TOTAL (III)	CJ	979 647	CK		979 647
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 493 686	LA	737 994	1 755 691

Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété * : Marchandises		Stocks		Créances	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

GREFFE 16 JUIL. 2018 TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)

SADE Experts-comptables janvier 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 SD 2018

Désignation de l'entreprise : SAS 1000 IMMO — Néant ☐*

		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 93 000)		DA	93 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB	95 616
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EI)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	30 490
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EI)		DG	
	Report à nouveau		DH	1 003 278
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	352 257
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
		TOTAL (I)	DL	1 574 641
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
		TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
		TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	93 516
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	15 347
	Dettes fiscales et sociales		DY	72 188
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	
		TOTAL (IV)	EC	181 051
	Ecarts de conversion passif *	**(V)**	ED	
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 755 691
RENVOIS (1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
	Écart de réévaluation libre		1D	
	Réserve de réévaluation (1976)		1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	183 018
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 1000 IMMO — Néant ☐

			Exercice N				
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue — biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue — services *	FG	301 260	FH		FI	301 260
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	301 260	FK		FL	301 260
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	18 070
	Autres produits (1) (11)					FQ	103
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	319 432
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	63 144
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	20 397
	Salaires et traitements *					FY	31 574
	Charges sociales (10)					FZ	12 759
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations — dotations aux amortissements *					GA	41 346
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations — dotations aux provisions					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	4
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	169 224
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	150 208
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	55 262
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	55 262
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	55 262
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	205 470

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Expertise comptables janvier 2016

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 1000 IMMO — Néant ☐*

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	700 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	700 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	168
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	386 477
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 *ter*)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	386 645
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	313 355
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	166 569
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 074 694
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	722 438
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	352 257
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont Crédit bail mobilier *	HP	
	(3) Dont Crédit bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6*bis*) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HX	
	(6*ter*) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	18 070
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A8 obligatoires A9		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
CESSION IMMOBILISATION		700 000
AMENDES	168	
VNC IMMOBILISATION	386 477	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFiP N°2054-SD 2018

Désignation de l'entreprise SAS 1000 IMMO — Néant ☐ *

CADRE A IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	CZ		DØ		D9	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	KD	352 539	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains	KG	332 277	KH		KI	
CORPORELLES	Constructions: Sur sol propre (Dont Composants L9)	KJ	1 987 311	KK		KL	
CORPORELLES	Constructions: Sur sol d'autrui (Dont Composants M1)	KM		KN		KO	
CORPORELLES	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions (Dont Composants M2)	KP	88 752	KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels (Dont Composants M3)	KS		KT		KU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	18 618	KW		KX	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de transport *	KY		KZ		LA	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	702	LC		LD	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK		LL		LM	
CORPORELLES	TOTAL III	LN	1 927 650	LO		LP	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	SG		SM		ST	
FINANCIÈRES	Autres participations	SU	235 612	SV		SW	35 000
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	IP		IR		IS	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	IT		IU		IV	1 800
FINANCIÈRES	TOTAL IV	LQ	235 612	LR		LS	36 800
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	2 515 810	ØH		ØJ	36 800

CADRE B IMMOBILISATIONS		Diminutions: par virement de poste à poste (1)		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	IO		LV	318 134	LW	34 403	IX	34 403
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	68 343	LY	263 934	LZ	263 934
CORPORELLES	Constructions: Sur sol propre	IQ		MA	603 621	MB	883 690	MC	883 690
CORPORELLES	Constructions: Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
CORPORELLES	Constructions: Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	48 474	MH	40 279	MI	40 279
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK		ML	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	18 618	MO	18 618
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	702	MU	702
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF	
CORPORELLES	TOTAL III	IY		NG	720 437	NH	1 207 223	NI	1 207 223
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW	
FINANCIÈRES	Autres participations	IØ		ØX		ØY	270 612	ØZ	270 612
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	I1		2B		2C		2D	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E		2F	1 800	2G	1 800
FINANCIÈRES	TOTAL IV	I3		NJ		NK	272 412	2H	272 412
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	1 038 572	ØL	1 514 038	ØM	1 514 038

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Ne pas reporter le numéro des lignes vides

SAGE Experts-comptables janvier 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2018

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 7

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 *bis* J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS 1000 IMMO

Néant : [X] *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238*bis* J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE ..... -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE ..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

SAGE Experts-comptables janvier 2018

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 SD 2018

Désignation de l'entreprise SAS 1000 IMMO

Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains			PI	5 862	PJ		PK		PL	5 862
Constructions	Sur sol propre		PM	1 250 659	PN	39 349	PO	603 621	PQ	685 586
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV	76 965	PW	1 682	PX	48 474	PY	30 173
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	14 555	QE	1 116	QF		QG	15 672
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	702	QM		QN		QO	702
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT	
TOTAL III			QU	1 348 743	QV	41 346	QW	652 095	QX	737 994
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			JN	1 348 743	JP	41 346	JQ	652 095	JR	737 994

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		Z7		P8		Z9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY				Total général non ventilé (NW – NY)	NZ						

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2018

7 **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN** DGFiP N° 2056-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 1000 IMMO — Néant ☒ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 *bis* A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 *quindecies* II du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations : incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations : corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations : titres mis en équivalence	02		03		04		05	
	sur immobilisations : titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations : autres immobilisations financières (1)*	06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD	
	Dont dotations et reprises — d'exploitation			UE		UF			
	Dont dotations et reprises — financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises — exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I. | 10 |

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

BAGE Experts-comptables janvier 2018

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	**de 01 à 03 ans**
Brevets	**07 ans**
Agencements, aménagements des terrains	**de 06 à 10 ans**
Constructions	**de 10 à 20 ans**
Agencement des constructions	**12 ans**
Matériel et outillage industriels	**05 ans**
Agencements, aménagements, installations	**de 06 à 10 ans**
Matériel de transport	**04 ans**
Matériel de bureau et informatique	**de 03 à 10 ans**
Mobilier	**de 05 à 10 ans**

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

CREANCES ET DETTES

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Informations et commentaires sur :
- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Charges à répartir sur plusieurs exercices

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intérimaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :
- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),

Le CICE 2017 ressort pour la somme de 545 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :
- Amélioration de leur fonds de roulement

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	129
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	**129**

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 928
Dettes fiscales et sociales	5 987
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	**14 914**

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	5 848	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	**5 848**	

Commentaires :

1000 IMMO
Sas au capital de 93.000 €
Siège social : 8/10 ave de la Résistance
93340 LE RAINCY
R.C.S. BOBIGNY B 718 205 354 (88 B 03412)

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT REGULARISE POUR 2017 SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Nous vous informons qu'une erreur s'est glissée dans les comptes présentés à l'assemblée l'année précédente, le résultat obtenu est 252.257 € et non 250.290 €, cette erreur sera régularisée cette année.

RESOLUTION D'AFFECTATION VOTEE le 28 Juin 2019
PREMIERE RESOLUTION

Après avoir constaté qu'une erreur s'est glissée dans les comptes présentés à l'assemblée de l'exercice clos 31 Décembre 2017, décide de procéder à une régularisation.
L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice social s'étendant du 1er Janvier au 31 Décembre 2017, approuve les comptes annuels dudit exercice tels qu'ils ont été présentés dans leur intégralité et dans chacune de leurs parties, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, lesquels laissent apparaître un résultat comptable bénéficiaire de 352.257 € et non 350.290 € comme indiqué par erreur l'année dernière.

L'affectation du résultat reste identique à celle votée :
L'Assemblée décide d'affecter de la façon suivante le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017, savoir :
. le bénéfice de l'exercice s'élevant à : 352.257 €
sera reporté à nouveau.

Il est ici précisé le montant des distributions de dividendes faites au cours des trois derniers exercices : *néant*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président